

FICHE DE SYNTHÈSE : CHAPITRE 5 – LA POLITIQUE DE L'EMPLOI

1 – LES NOTIONS

- ✓ **Salariat** = Le salariat est un mode d'organisation du travail qui repose sur la fourniture d'une prestation par une personne, contre rémunération et sous lien de subordination juridique avec un employeur
- ✓ **Non-salarié** = Il s'agit des créateurs d'entreprise, des travailleurs individuels indépendants (commerçant, artisan, profession libérale).
- ✓ **Population en âge de travailler** = Personne ayant 15 ans ou plus.
- ✓ **Population active** = Personne en âge de travailler ayant un emploi ou étant au chômage
- ✓ **Population active occupée** = Personne en âge de travailler ayant un emploi
- ✓ **Flux d'emplois** = La somme des gains en effectifs (créations d'emploi) des entreprises dont l'emploi croît pendant la période considérée (le plus souvent une année) et les pertes (destructions d'emploi) de celles dont l'emploi décroît.
- ✓ **Flux de main-d'œuvre** = L'ensemble des départs et des arrivées de salariés dans les entreprises.
- ✓ **La réallocation totale des travailleurs** (ou **turn-over**) = La somme des embauches et des cessations d'emploi.
- ✓ **Chômage** = Personne sans emploi à la recherche d'un emploi
- ✓ **Population inactive** = Personne n'ayant pas d'emploi et n'étant pas à la recherche d'un emploi
- ✓ **Accroissement naturel** = Naissances - décès
- ✓ **Solde migratoire** = Immigration - émigration
- ✓ **Demande d'emplois** = Population active
- ✓ **Offre d'emplois** = Population active occupée
- ✓ **Sous-emploi** = Chômage partiel + temps partiel subi
- ✓ **Flexibilité du marché du travail** = Assouplissement des règles qui encadrent l'embauche, les licenciements, la durée du travail, la fixation du salaire, de telle façon que les entreprises puissent s'adapter aux variations de l'activité.
- ✓ **Flexibilité du travail** = La flexibilité du travail consiste à adapter les effectifs, la main d'œuvre, la durée du travail et les salaires aux variations de l'activité. Lorsque la production ralentit, l'entreprise doit être capable de diminuer le nombre de travailleurs ou de réduire la durée du travail ou de baisser les salaires.
- ✓ **Flexibilité quantitative externe** = consiste à faire fluctuer les effectifs de l'entreprise en fonction des besoins, ce qui suppose une liberté d'embauche et de licenciement (le Lay off aux Etats-Unis) et des contrats à durée très limitée (CDD, apprentissage, stages rémunérés).
- ✓ **Externalisation** = L'externalisation consiste à reporter sur une autre entreprise (le sous-traitant, l'entreprise intérim) le lien contractuel avec le travailleur afin de mettre hors du champ des conventions collectives ces travailleurs et de diminuer les charges en profitant de la souplesse du contrat commercial.
- ✓ **Flexibilité quantitative interne** = consiste à moduler les heures de travail en fonction de l'activité : annualisation du temps de travail (permet à la firme de faire varier les horaires dans la semaine tout en gardant une durée annuelle définie à l'avance), temps partiel contraint, travail posté heures supplémentaires, chômage technique ou partiel...
- ✓ **Flexibilité salariale** = La flexibilité salariale consiste à lier l'évolution des salaires aux résultats de l'entreprise, ce qui suppose qu'ils soient désindexés sur les prix (le salaire n'augmente plus automatiquement lorsque les prix augmentent), segmentés (salaire binôme, trinôme, intéressement, stock options pour les cadres qui font coexister une part fixe et une part variable qui est fonction des résultats de l'entreprise) et individualisés (les salaires sont négociés entre le patron et l'individu et non plus collectivement) ce qui correspond à l'idée du salaire au mérite
- ✓ **Flexibilité fonctionnelle** = La flexibilité fonctionnelle consiste à employer des travailleurs polyvalents à des fonctions variables pour faire face aux mutations des marchés, des produits et des techniques (Toyotisme)
- ✓ **Segmentation ou dualisme du marché du travail** = La flexibilisation du travail a donné naissance à une « segmentation » ou à un « dualisme » du marché du travail qui oppose un marché primaire du travail pour les salariés qui ont un emploi typique et un marché secondaire pour ceux qui ont des emplois atypiques.
- ✓ **Marché primaire du travail** = Il accueille le noyau dur des salariés ayant un CDI, une qualification, une forte protection syndicale et sociale, un système de promotion, des grandes entreprises et de la fonction publique. Il profite aux hommes ayant dépassé la trentaine. Ce marché fonctionne selon des règles administratives qui échappent en partie à la logique du marché (« marché interne »).
- ✓ **Marché secondaire du travail** = constitué des emplois précaires peu protégés et du travail à temps partiel. Il concerne des travailleurs peu qualifiés, des femmes, des jeunes, des immigrés recrutés par des petites entreprises ou des sous-traitants. Ce marché obéit davantage aux lois de l'offre et de la demande (« marché externe »).
- ✓ **Le halo du chômage** = Toutes les personnes inactives ou ayant un emploi atypique qui cherchent à obtenir un emploi typique
- ✓ **Emploi à temps partiel** = Emploi dont la durée est inférieure à la durée légale (moins de 35 heures en France).
- ✓ **Chômage partiel** = Réduction de la durée du travail et du salaire due à des contraintes techniques (outils de production endommagés) ou à une baisse brutale et temporaire de l'activité. Le salarié conserve son contrat de travail et reçoit 60% de son salaire.
- ✓ **Chômeurs de longue durée** = Chômeurs de plus de 1 an.
- ✓ **La vulnérabilité des travailleurs** = Fort risque de connaître le chômage
- ✓ **L'employabilité des travailleurs** = Capacité à trouver ou à retrouver un emploi
- ✓ **Chômage frictionnel** = Chômage dû au délai d'attente plus ou moins long pour trouver un emploi
- ✓ **Chômage volontaire** = Le chômeur refuserait un emploi pour le salaire proposé
- ✓ **Chômage structurel** = Ensemble des désajustements entre l'offre et la demande de travail dus en partie à l'intervention de l'Etat et des syndicats qui rendent le salaire rigide ou à l'inadaptation des qualifications offertes par rapport aux qualifications demandées (Chômage technologique).
- ✓ **Chômage classique** = Chômage provoqué par un coût du travail trop élevé et des profits trop faibles qui empêchent l'entreprise d'accroître ses capacités et de créer des emplois.
- ✓ **Trappe à chômage** = Les allocations chômage et les minima sociaux sont trop élevés par rapport au salaire minimum. Elles désincitent les chômeurs à retrouver un emploi.
- ✓ **Trappe à inactivité** = Les minima sociaux et les avantages annexes qu'ils procurent n'incitent pas les inactifs à sortir de l'inactivité et à accepter les emplois qu'on leur propose.
- ✓ **Trappe à pauvreté** = Les minima sociaux sont insuffisants pour sortir les pauvres de leur situation tout en les aidant à rester dans cet état.

- ✓ **Trappe à bas salaire** = Les exonérations de cotisations sociales jusqu'à 1,6 smic incitent les employeurs à ne pas accorder d'augmentation aux bas salaires sous-peine d'avoir une forte augmentation de leurs cotisations s'ils dépassent le seuil d'exonérations.
- ✓ **Chômage répétitif** = chômage provoqué par la cessation des contrats précaires. Le salarié se retrouve au chômage avant de trouver un nouvel emploi précaire qui le ramènera au chômage une fois son contrat terminé.
- ✓ **Chômage involontaire** = chômage provoqué par un équilibre de sous-emploi dû à une demande insuffisante.
- ✓ **Chômage conjoncturel** = chômage provoqué par une baisse ou un ralentissement de la demande effective. C'est un chômage à court terme qui disparaît lorsque la croissance redémarre.
- ✓ **Chômage keynésien** = chômage provoqué par une insuffisance de la demande effective sur le marché des biens et des services. C'est un chômage involontaire et conjoncturel.
- ✓ **Equilibre de sous-emploi** = L'équilibre entre offre et demande sur le marché des biens se traduit par un sous-emploi de la main-d'œuvre (chômage) parce que le niveau de la demande effective et de la production est insuffisant pour employer tous ceux qui postulent à un emploi.
- ✓ **Demande anticipée ou demande effective** = Niveau de la demande que les entrepreneurs anticipent et qui va déterminer leur niveau de production et le niveau de l'emploi.
- ✓ **Politique de relance** = Politique budgétaire et monétaire que l'Etat utilise pour augmenter la demande effective afin de mener au plein-emploi à court terme.
- ✓ **Contrainte extérieure** = Impossibilité de relancer la croissance car toute augmentation de la demande effective va se traduire par une hausse des importations qui va déséquilibrer le commerce extérieur du pays qui met en place un plan de relance.
- ✓ **Qualification** = On peut définir la qualification professionnelle comme l'aptitude du salarié à exercer un emploi. Elle comprend la qualification individuelle, la qualification de l'emploi et la qualification salariale.
- ✓ **Qualification de l'emploi** = La qualification de l'emploi, définie par l'employeur en fonction du poste de travail qu'il cherche à pourvoir. Cette qualification dépend du niveau technique et du type d'organisation du travail choisis par l'entreprise. Elle est définie au moment de l'embauche et elle est certifiée sur le contrat de travail.
- ✓ **Qualification individuelle** = La qualification individuelle comprend l'ensemble des aptitudes personnelles de l'individu qui résultent de sa formation initiale (niveau de diplôme), de son expérience professionnelle acquise sur le tas (effet d'apprentissage) ou par la formation permanente, mais aussi de ses qualités personnelles.
- ✓ **Qualification salariale** = La qualification salariale, définie par les conventions collectives, est le résultat de négociations entre les syndicats et le patronat. Elle place le salarié dans une grille hiérarchique de salaires qui renvoie à un certain niveau de qualification (OS, OP, technicien...).
- ✓ **Politique de l'emploi** = L'ensemble des interventions publiques sur le marché du travail qui visent à en corriger les déséquilibres et les effets néfastes qui peuvent en résulter.
- ✓ **Politique pour l'emploi** = L'ensemble des interventions publiques sur les différents marchés (marché des biens et services, marché des capitaux, marché du travail) qui cherchent à agir sur le niveau de l'emploi et le niveau du chômage.
- ✓ **Dépenses actives** = Elles ont pour objectif de remettre les chômeurs en emploi et d'augmenter le niveau d'emploi, soit de manière directe (création d'emplois publics temporaires, subventions à l'embauche), soit de manière indirecte (formation, service public à l'emploi). On parle de politique d'activation de l'emploi.
- ✓ **Dépenses passives** = Elles comprennent l'indemnisation du chômage et les dispositifs de cessation anticipée d'activité dont l'objectif est d'atténuer les conséquences du chômage.
- ✓ **Précarité** = Contrat de travail de courte durée qui fragilise l'insertion professionnelle.
- ✓ **Précarité** = au sens sociologique, cela signifie désigne les travailleurs précaires comme une nouvelle classe sociale. Il est constitué des personnes qui, sur le marché du travail, sont en situation de précarité permanente, c'est-à-dire d'incertitude économique. Le précarité recouvre les CDD, les CNE, les conventions de stage,... auxquels on peut ajouter le temps partiel imposé.
- ✓ **Pauvreté** = Situation des individus dépourvus des ressources considérées comme essentielles dans une société donnée et vivant dans la précarité. Elle peut être absolue (absence du minimum vital) ou relative (niveau de consommation inférieur à la norme de la société).
- ✓ **Pauvreté absolue** = C'est une situation dans laquelle une personne ou sa famille n'est pas capable de subvenir à ses besoins primaires ou physiologique (se nourrir, se vêtir, se loger)
- ✓ **Pauvreté relative** = C'est une situation dans laquelle une personne ou sa famille n'arrive pas à satisfaire ses besoins sociaux (ne pas avoir internet)
- ✓ **Pauvreté monétaire** = C'est la pauvreté qui comprend toutes les personnes qui vivent en dessous du seuil de pauvreté à 60% du revenu médian.
- ✓ **Travailleur pauvre** = Aux États-Unis un travailleur pauvre est une personne active qui vit en dessous du seuil de pauvreté. Tandis qu'en France un travailleur pauvre c'est une personne qui a travaillé au moins une fois dans l'année et qui vit en dessous du seuil de pauvreté.
- ✓ **Exclusion** = L'exclusion est un processus de rupture d'une partie ou de la totalité des biens sociaux. On peut être pauvre et exclus mais on peut aussi être pauvre et intégrer ou riches et exclus.
- ✓ **Disqualification sociale** = Ceci correspond alors au processus de refoulement hors du marché de l'emploi de franges nombreuses de la population et aux expériences vécues de la relation d'assistance qui en accompagnent les différentes phases. Il met l'accent à la fois sur le caractère multidimensionnel, dynamique et évolutif de la pauvreté et sur le statut social des pauvres pris en charge au titre de l'assistance.

2 – LES INDICATEURS

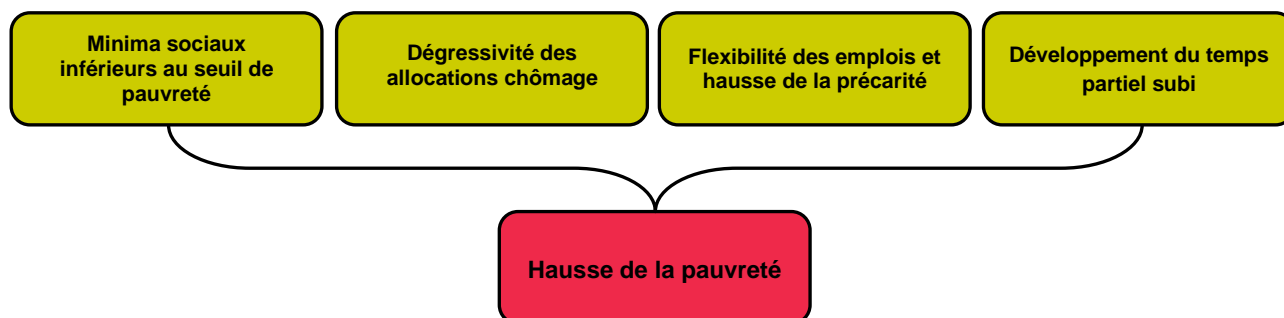
- ✓ **Taux d'activité** = $(\text{Population active} / \text{Population totale de plus de 15 ans}) \times 100$
- ✓ **Taux d'emploi** = $(\text{Emploi} / \text{Population en âge de travailler}) \times 100$
- ✓ **Taux de chômage** = $(\text{Chômeurs} / \text{Population active}) \times 100$
- ✓ **Création nette d'emploi** = $\text{Embauches} - \text{Cessations d'emplois}$
- ✓ **Taux d'entrée dans l'emploi** = $\text{Nombre d'entrée pour une période} / \text{Nombre de salariés moyen pour la période}$
- ✓ **Taux de sortie de l'emploi** = $\text{Nombre total de sorties pour une période} / \text{Nombre de salariés moyen pour la période}$
- ✓ **Taux de rotation** = $\text{Taux d'entrée} + \text{Taux de sortie} / 2$
- ✓ **Variation de l'emploi** = $\text{Variation de valeur ajoutée} - \text{Variation de la productivité par tête}$
- ✓ **Variation de l'emploi** = $\text{Variation du PIB} - (\text{Variation de la productivité horaire} + \text{Variation de la durée annuelle du travail})$

3 – LES POLITIQUES DE L'EMPLOI

Analyse du chômage	Politique mise en œuvre
<p style="text-align: center;">Chômage keynésien</p> <p>Ce chômage est dû à une demande anticipée insuffisante qui débouche sur un niveau de production insuffisant pour employer tous les demandeurs d'emploi. Il s'agit d'un chômage involontaire et d'un chômage conjoncturel lorsque l'activité économique connaît un ralentissement de la hausse de la demande voire une récession.</p>	<p style="text-align: center;">Politique de relance</p> <p>La politique de relance consiste à augmenter les dépenses publiques sans augmenter les recettes fiscales ce qui aboutit à un déficit budgétaire de l'Etat. Par le biais du multiplicateur, la hausse des dépenses publiques provoque un flux de dépenses qui va amener le niveau de la demande et le niveau de la production au niveau du plein emploi. Cette politique est d'autant plus efficace que l'économie est compétitive et que le budget de l'Etat n'est pas trop déficitaire.</p>
<p style="text-align: center;">Chômage classique</p> <p>Les salaires réels sont rigides à la baisse pour des raisons institutionnelles (Smic, législation du travail, protection sociale, pression syndicale). En conséquence, l'offre de travail est supérieure à la demande de travail. Le coût du travail étant trop élevé, les entrepreneurs ne sont pas incités à recruter. Leurs profits et leur compétitivité étant dégradés, ils ne vont pas investir et créer des emplois. Ce chômage volontaire (les travailleurs n'acceptent pas une baisse des salaires) fait partie du chômage structurel avec le chômage technologique et le chômage frictionnel).</p>	<p style="text-align: center;">Politique de réduction du coût du travail</p> <p>L'Etat doit réduire le coût du travail soit par des exonérations des cotisations sociales (compensées par des hausses d'impôt sur les ménages), soit par des subventions à l'emploi, soit par une diminution relative du Smic, soit par un assouplissement des lois sur l'embauche et les licenciements (Contrats précaire, contrats aidés, temps partiel...). La baisse du coût du travail et la flexibilité du marché du travail rendent les entreprises plus compétitives et plus profitables ce qui devrait favoriser la création d'emplois à condition que les effets pervers (chômage répétitif, trappe à bas salaire...) de ces mesure ne l'emporte pas sur les avantages.</p>
<p style="text-align: center;">Chômage technologique</p> <p>Ce type de chômage est la conséquence des mutations que connaît l'économie. Les changements technologiques influent sur le nombre de postes de travail et sur les qualifications. Il peut exister des décalages entre les qualifications requises par certains emplois et les qualifications individuelles des salariés. Dans ce cas, l'offre de travail se trouve inadaptée par rapport à la demande ce qui engendre un chômage technologique qui fait partie du chômage structurel.</p>	<p style="text-align: center;">Politique de formation professionnelle</p> <p>L'Etat doit inciter les entreprises à développer la formation professionnelle de leurs salariés ou formation continue afin qu'ils puissent s'adapter aux évolutions technologiques et qu'ils puissent améliorer leur employabilité en cas de chômage. Cette politique préventive suppose qu'elle s'oriente en priorité vers les salariés les moins qualifiés ce qui n'est pas le cas actuellement.</p>
<p style="text-align: center;">Chômage frictionnel</p> <p>La faible mobilité des salariés, une information imparfaite et les allocations chômage n'incitent pas les chômeurs à accepter des emplois ne correspondant pas à leur qualification et à leur bassin d'emploi. D'où des difficultés d'ajustement entre l'offre d'emplois et la demande d'emplois. Le délai d'attente pour retrouver un emploi est donc allongé ce qui augmente le chômage frictionnel qui fait partie du chômage structurel.</p>	<p style="text-align: center;">Politique d'incitation au retour à l'emploi</p> <p>L'Etat doit encourager la mobilité des salariés et l'acceptation des emplois proposés. Pour cela, les agences pour l'emploi doivent accompagner les chômeurs en leur fournissant les bonnes informations et les inciter au retour à l'emploi en rendant les allocations chômage dégressives ou en les radiant s'ils n'acceptent pas rapidement l'emploi proposé. De même, l'Etat peut verser des primes temporaires (prime pour l'emploi, RSA activité, prime de mobilité) aux chômeurs pour que l'emploi soit plus intéressant que les allocations chômage ou les minima sociaux. Cette politique n'est efficace que s'il existe des offres d'emplois non pourvues.</p>
<p style="text-align: center;">Chômage dû à une forte croissance de la population active</p> <p>Si la population active augmente plus vite, soit pour des raisons démographiques (solde naturel et solde migratoire positifs), soit pour des raisons sociologiques (hausse du taux d'emploi des femmes ou des séniors), que l'emploi, le chômage augmente.</p>	<p style="text-align: center;">Politique de réduction de l'offre de travail</p> <p>L'Etat peut inciter un certain nombre de personnes à rester ou à devenir inactives en augmentant la durée de scolarisation, en développant les préretraites ou en incitant les femmes à rester au foyer (salaire maternel, congés de maternité...). Il peut aussi réduire statistiquement le nombre de demandeurs d'emplois en leur proposant des stages et des contrats aidés qui les occupent pendant un certain temps. Ce traitement social du chômage est coûteux pour le budget de l'Etat.</p>
<p style="text-align: center;">Chômage dû à une forte croissance des gains de productivité</p> <p>Si la productivité par tête augmente plus vite que la production et que la demande, la croissance est destructrice nette d'emplois, ce qui augmente le chômage involontaire.</p>	<p style="text-align: center;">Politique de réduction du temps du travail</p> <p>L'Etat peut réduire la durée légale du travail ou favoriser le chômage partiel afin que la quantité de travail s'adapte à la croissance de la production. L'Etat doit alors prendre en charge une partie de la baisse du salaire qui en résulte.</p>

4 – LES CONSEQUENCES SOCIALES DES POLITIQUES DE L'EMPLOI

✓ Politique de l'emploi et pauvreté



✓ Politique de l'emploi et exclusion

